



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-neuvième session**

**Cinquième Commission**

Points 77, 108 et 123 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations  
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer  
l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations  
de maintien de la paix des Nations Unies**

**Incidences sur le budget-programme du projet  
de résolution A/C.4/59/L.20**

**État présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du Règlement intérieur  
de l'Assemblée générale**



### *Résumé*

Dans son projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/C.4/59/L.20), la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a fait siennes les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix concernant le rapport d'ensemble sur l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies établi par le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (A/59/710).

Ayant examiné ledit rapport, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a formulé plusieurs recommandations et conclusions (voir A/59/19/Add.1, sect. II).

Le présent rapport expose dans leurs grandes lignes les incidences budgétaires et/ou les modifications à apporter en conséquence aux projets de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 et pour l'exercice biennal 2006-2007, ainsi qu'aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de l'Opération des Nations Unies au Burundi, de la Mission des Nations Unies au Libéria, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006.

## I. Introduction

1. À sa 28<sup>e</sup> séance, le 18 avril 2005, en adoptant le projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/C.4/59/L.20), la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a fait siennes les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix concernant le rapport établi par le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (A/59/710).

2. Ayant examiné ledit rapport, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a formulé plusieurs recommandations et conclusions (voir A/59/19/Add.1, sect. II).

## II. Questions d'organisation

3. Aux termes des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial, le Département des opérations de maintien de la paix, les pays qui fournissent des contingents, les États Membres et le Secrétariat sont appelés à prendre de nombreuses mesures. Les incidences financières des mesures décrites aux sous-sections II.A, B, F à K et N sont examinées dans le présent rapport.

4. Pour appliquer la recommandation formulée au paragraphe 28 du rapport du Comité spécial touchant la capacité de traiter tous les cas d'inconduite, il est nécessaire de créer des groupes de la déontologie au Siège et dans les missions de maintien de la paix. Ces groupes assureraient un service spécialement consacré à cette tâche permettant à tout moment de traiter les cas d'inconduite se produisant dans toutes les catégories de personnel de maintien de la paix. Leur objectif primordial serait de renforcer la capacité du Département des opérations de maintien de la paix et des missions de réduire le plus possible et de gérer efficacement les actes d'inconduite et d'appliquer les règles de conduite des Nations Unies. Ils seraient essentiellement chargés des tâches suivantes :

a) Au Siège, le Groupe rendrait compte au Directeur de la gestion du changement (D-2) au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et donnerait des directives générales aux cadres supérieurs au Siège et dans les missions sur le terrain. Le Groupe entreprendrait également un examen des directives et des instructions touchant l'inconduite et élaborerait des stratégies pour aider à prévenir et déterminer les cas d'inconduite se produisant dans toutes les catégories de personnel de maintien de la paix et y répondre de façon efficace. Pour appuyer les efforts déployés par les groupes sur le terrain, le Groupe de la déontologie au Siège veillerait également à ce que les procédures disciplinaires du Département soient diffusées comme il convient au personnel sur le terrain et soient bien comprises par ce personnel, élaborerait les outils de sensibilisation et de formation requis sur la déontologie et les procédures disciplinaires, et fournirait des conseils techniques sur la façon de traiter les cas d'inconduite sur le terrain aux fonctionnaires et groupes chargés de cette tâche dans les opérations de maintien de la paix;

b) Les services au Siège contrôleraient le respect sur le terrain des politiques, stratégies, procédures et directives du Département des opérations de

maintien de la paix en la matière et tiendraient des dossiers, de façon conforme aux règles et règlements des Nations Unies sur les questions touchant la conduite du personnel;

c) Sur le terrain, le Groupe de la déontologie rendrait compte au Chef du personnel et aurait un accès direct au Représentant spécial du Secrétaire général. Le Chef du Groupe ferait des recommandations sur la façon de prévenir et de déterminer les cas d'inconduite dans toutes les catégories de personnel de la mission et d'y répondre. Le Groupe veillerait à ce que l'instruction concernant les règles de conduite des Nations Unies inclut une formation spécifique au traitement des cas d'exploitation et d'abus sexuels;

d) Dans les missions, les groupes de la déontologie établiraient des mécanismes chargés de recevoir les plaintes concernant les cas d'inconduite, examineraient et vérifieraient les faits, transmettraient les plaintes sur les cas présumés d'inconduite et élaboreraient et appliqueraient d'autres mesures visant à déterminer de tels cas, selon les besoins;

e) En traitant un cas d'inconduite, les groupes de la déontologie des missions donneraient des conseils techniques aux personnes chargées des enquêtes préliminaires et aux commissions d'enquête sur les directives et les procédures disciplinaires du Département et assureraient la liaison avec le Siège concernant le suivi des enquêtes sur les cas d'inconduite;

f) Pour ce qui est de la gestion des dossiers et de l'établissement de rapports, les groupes établiraient un système de gestion des données pour enregistrer toutes les allégations d'inconduite et permettre de suivre les progrès des enquêtes. Les groupes contrôleraient l'application et l'efficacité des mesures prises par les missions pour traiter les cas d'inconduite et établiraient des rapports sur l'inconduite par catégorie de personnel de maintien de la paix;

g) Pour appuyer le travail d'information, les groupes élaboreraient des mesures visant à informer la population du pays hôte des règles de conduite des Nations Unies et des mécanismes de plainte établis dans la mission. Ils l'informeraient également des résultats des enquêtes et des mesures disciplinaires prises contre le personnel de maintien de la paix;

h) Les groupes se tiendraient en liaison avec le Siège, notamment avec le Département de la gestion et d'autres initiatives de l'ONU et d'organisations non gouvernementales pour assurer la cohérence avec les efforts déployés par les missions pour traiter les cas d'inconduite et assurer le respect des politiques, procédures et directives de l'Organisation en la matière. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a une responsabilité centrale dans l'élaboration d'une politique concernant les ressources humaines et dans la fourniture de conseils faisant autorité sur l'application et/ou l'interprétation des règles dans l'ensemble du Secrétariat, y compris au Département des opérations de maintien de la paix, et dans les missions de maintien de la paix et autres missions sur le terrain. En outre, le Bureau est seul responsable du lancement et du déroulement des procédures disciplinaires;

i) Les groupes de la déontologie seraient basés au Bureau du Chef du personnel, mais un bureau de liaison pourrait être établi dans d'autres secteurs de la zone de la mission en cas de besoin.

### III. Estimation des effectifs requis au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de la gestion et dans les missions de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006

#### A. Aperçu général

##### Ressources humaines

Classe	Groupes de la déontologie			Autres postes			Total		
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart
D-1	4	3	1	–	–	–	4	3	1
P-5	6	4	2	–	–	–	6	4	2
P-4	16	9	7	1	1	–	17	10	7
P-3	4	3	1	1	–	1	5	3	2
P-2	6	2	4	–	–	–	6	2	4
Service mobile	8	3	5	–	–	–	8	3	5
Administrateur recruté sur le plan national	8	4	4	–	–	–	8	4	4
Agent des services généraux (autres classes)	2	2	–	–	–	–	2	2	–
Agent des services généraux recruté sur le plan national	9	3	6	–	–	–	9	3	6
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>65</b>	<b>34</b>	<b>31</b>

5. Un total de 63 postes sont requis dans les missions suivantes : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (14 postes), Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (7 postes), Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (7 postes), Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (7 postes), Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (7 postes), Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) (3 postes), Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (10 postes) et au Siège (8 postes) pour appliquer les recommandations formulées aux paragraphes 11 et 28 du rapport du Comité spécial.

6. Sur ce nombre, 33 postes ont été inclus dans les projets de budget des missions concernées et du compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, comme suit :

- MONUC : 11 postes (à inclure dans le budget à venir de la Mission pour 2005/06);

- ONUCI : 1 poste;
- ONUB : 1 poste;
- MINUL : 1 poste;
- MINUSTAH : 1 poste;
- MINUS : 10 postes (à inclure dans le budget à venir de la Mission pour 2005/06);
- Siège : 8 postes.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Groupes de la déontologie			Autres postes			Total		
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart
Postes	7 295,8	4 026,7	3 269,1	173,3	95,8	77,5	7 469,1	4 122,5	3 346,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	191,6	95,8	95,8	191,6	95,8	95,8
Voyages	5,7	5,7	–	70,0	–	70,0	75,7	5,7	70,0
Installations et infrastructure	251,8	251,8	–	56,5	28,3	28,2	308,3	280,1	28,2
Transmissions	9,6	9,6	–	2,9	1,2	1,7	12,5	10,8	1,7
Informatique	27,2	27,2	–	6,8	3,4	3,4	34,0	30,6	3,4
<b>Total</b>	<b>7 590,1</b>	<b>4 321,0</b>	<b>3 269,1</b>	<b>501,1</b>	<b>224,5</b>	<b>276,6</b>	<b>8 091,2</b>	<b>4 545,5</b>	<b>3 545,7</b>

7. Un montant total de 8 091 200 dollars est requis pour appliquer les recommandations formulées aux paragraphes 11, 24 et 28 du rapport du Comité spécial.

8. Sur ce montant, 4 545 500 dollars ont été inscrits dans les projets de budget de 2005/06 des missions et du compte d'appui.

9. On trouvera ci-dessous les prévisions détaillées pour le Siège et les missions sur le terrain.

## B. Siège : formation, gestion des données et capacité de traiter les cas d'inconduite

### Ressources humaines

Classe	Groupes de la déontologie			Autres postes			Total		
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1	–
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1	–
P-4	3	3	–	1	1	–	4	4	–
P-3	–	–	–	1	–	1	1	–	1
P-2	1	1	–	–	–	–	1	1	–
Agent des services généraux (autres classes)	2	2	–	–	–	–	2	2	–
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Groupes de la déontologie			Autres postes			Total		
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget <sup>a</sup>	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget <sup>a</sup>	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget <sup>a</sup>	Écart
Postes	699,9	699,9	–	173,3	95,8	77,5	873,2	795,7	77,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	191,6	95,8	95,8	191,6	95,8	95,8
Voyages	5,7	5,7	–	35,0	–	35,0	40,7	5,7	35,0
Installations et infrastructure	251,8	251,8	–	56,5	28,3	28,2	308,3	280,1	28,2
Transmissions	9,6	9,6	–	2,9	1,2	1,7	12,5	10,8	1,7
Informatique	27,2	27,2	–	6,8	3,4	3,4	34,0	30,6	3,4
<b>Total</b>	<b>994,2</b>	<b>994,2</b>	<b>–</b>	<b>466,1</b>	<b>224,5</b>	<b>241,6</b>	<b>1 460,3</b>	<b>1 218,7</b>	<b>241,6</b>

<sup>a</sup> Budget du compte d'appui (A/59/730).

10. Le Comité spécial, au paragraphe 11 de son rapport, a demandé au Département des opérations de maintien de la paix de revoir la formation dispensée en matière de VIH/sida afin de garantir qu'elle prenne dûment en compte les interdictions énoncées dans la circulaire ST/SGB/2003/13 du Secrétaire général. Dans le projet de budget du compte d'appui (A/59/730), on demande la création

d'un poste P-4 de conseiller en matière de VIH/sida pour examiner les activités de formation menées à l'appui de la politique du Département dans ce domaine.

11. Au paragraphe 28 de son rapport, le Comité spécial a recommandé de renforcer la capacité du Département des opérations de maintien de la paix en accordant l'attention voulue à la nécessité d'éviter les doubles emplois et le chevauchement de fonctions, de façon à traiter tous les cas d'inconduite, notamment d'exploitation et d'abus sexuels, à conseiller rapidement les missions, à veiller à l'application cohérente des procédures des Nations Unies, et enfin à offrir des services d'orientation et de conseils à toutes les catégories de personnel civil et en tenue.

12. Au paragraphe 24 de son rapport, le Comité spécial a recommandé que le Secrétaire général mette en place, au Siège et sur le terrain, un système de collecte et de gestion des données qui permette de suivre non seulement les allégations d'exploitation et d'abus sexuels mais aussi les mesures prises par les missions en réponse à ces allégations. La conception et la mise en exploitation de la base de données seront assurées par le Service des communications et des technologies de l'information du Bureau de l'appui aux missions relevant du Département des opérations de maintien de la paix et financées à l'aide des ressources existantes. Pour couvrir les frais de voyage relatifs à l'installation et l'exploitation du système de collecte et de gestion des données sur le terrain, il faudrait un crédit additionnel de 70 000 dollars.

13. Le Département des opérations de maintien de la paix propose, dans le budget du compte d'appui pour 2005/06, la création, au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, d'un Groupe de la déontologie comportant les huit postes suivants :

- Un chef (D-1);
- Un conseiller politique hors classe (P-5);
- Trois fonctionnaires chargés des questions disciplinaires (P-4);
- Un fonctionnaire chargé des rapports (P-2);
- Un assistant administratif (Services généraux – autres classes);
- Un commis à l'entrée des données.

14. Le groupe proposé permettrait d'intervenir de façon globale en assurant la prévention et la détermination des actes d'inconduite, le respect et l'application des règles de conduite et le suivi des cas d'inconduite de la part de membres du personnel des Nations Unies dans les missions.

15. Outre la capacité devant être mise en place au Département des opérations de maintien de la paix, la Division de la valorisation des ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines) propose d'employer un conseiller juridique (P-4) au Groupe du droit administratif afin de traiter rapidement les cas d'exploitation et d'abus sexuels renvoyés au Bureau de la gestion des ressources humaines par les missions de maintien de la paix. Il est proposé de financer ce poste par imputation sur les ressources affectées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant 12 mois. Les prévisions de dépenses pour six mois figurent dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06; la Division de la valorisation des ressources humaines a proposé d'inscrire également dans ce budget

les dépenses pour six mois de plus, imputées sur les ressources affectées au personnel temporaire à la classe P-4.

16. En outre, le Bureau de la gestion des ressources humaines propose un autre poste de conseiller juridique (P-3) au Groupe de l'appui aux politiques de la Division de la valorisation des ressources humaines pour donner rapidement des conseils juridiques et en matière de politique au Groupe de la déontologie proposé au Siège afin d'assurer que les procédures de l'ONU soient appliquées dans les missions en conformité avec les politiques générales de l'Organisation en matière de ressources humaines. Le titulaire du poste aidera également à l'élaboration de politiques et de directives pour traiter des questions d'exploitation et d'abus sexuels.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Postes</b>	873,2	795,7	77,5

17. Le montant de 873 200 dollars permet de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel afférents aux huit postes proposés pour le Groupe de la déontologie, au poste de conseiller sur le VIH/sida (P-4) et au poste de juriste (P-3). Un abattement de 50 % pour délai de recrutement est appliqué aux montants correspondant à tous ces postes. Les postes du Groupe de la déontologie et celui du conseiller sur le VIH/sida sont inclus dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06 à hauteur de 795 700 dollars.

18. Le montant correspondant au poste de juriste ne figure pas dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06. Il faudra donc prévoir un montant supplémentaire de 77 500 dollars dans ledit budget.

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Assistance temporaire (autres que pour les réunions)</b>	191,6	95,8	95,8

19. Un total de 191 600 dollars est demandé au titre de l'assistance temporaire, pour un juriste de classe P-4 pendant 12 mois. Un crédit pour six mois, soit 95 800 dollars, figure déjà dans le budget du compte d'appui pour 2005/06; un crédit supplémentaire de 95 800 dollars, pour six mois supplémentaires, sera donc nécessaire.

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Voyages</b>	40,7	5,7	35,0

20. Un crédit de 40 700 dollars est demandé au titre des voyages du personnel du Groupe de la déontologie et du Service des communications et des technologies de l'information.

21. Pour le Groupe de la déontologie, un montant de 5 700 dollars est demandé pour un atelier de trois jours sur les questions disciplinaires qui doit être organisé à New York à l'intention des spécialistes de la déontologie.

22. Pour le Service des communications et des technologies de l'information, un crédit de 35 000 dollars est demandé pour le personnel qui doit se rendre auprès des missions afin d'installer et de mettre en route le système de collecte et de gestion des données. Ce montant sera couvert par les ressources prévues dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Installations et infrastructures</b>	308,3	280,1	28,2

23. Le montant de 308 300 dollars doit permettre de louer des locaux (106 000 dollars), de procéder à des modifications et des améliorations (141 900 dollars), de louer du matériel de bureau (1 000 dollars) et d'acheter des fournitures de bureau (1 700 dollars) et du mobilier (57 700 dollars), sur la base des coûts standard, pour les postes du Groupe de la déontologie, celui du conseiller sur le VIH/sida au Département des opérations de maintien de la paix et celui du juriste à la Division de la valorisation des ressources humaines. Un montant total de 280 100 dollars figure dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06, et un montant supplémentaire de 28 200 dollars sera donc nécessaire.

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Communications</b>	12,5	10,8	1,7

24. Le montant de 12 500 dollars doit permettre de couvrir les dépenses de communications faisant appel à des opérateurs commerciaux (10 500 dollars), sur la base de l'évolution des dépenses antérieures, et le matériel de communications (2 000 dollars), sur la base des coûts standard. Sur ce total, 10 800 dollars figurent déjà dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06, si bien qu'un montant supplémentaire de 1 700 dollars sera nécessaire.

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Informatique</b>	34,0	30,6	3,4

25. Le montant de 34 000 dollars prévu à ce titre doit permettre d'acheter un ordinateur de bureau et une imprimante pour chacun des 10 postes (22 000 dollars) et d'assurer la maintenance du matériel informatique (12 000 dollars) dans le cadre d'un accord de type A de la Division des services informatiques. Sur ce total, 30 600 dollars figurent déjà dans le projet de budget du compte d'appui pour 2005/06, si bien qu'un montant supplémentaire de 3 400 dollars sera nécessaire.

## C. Missions de maintien de la paix : capacité de réaction en cas de faute

### 1. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

#### Ressources humaines

Classe	Groupe de la déontologie		
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart
D-1	1	1	–
P-5	1	1	–
P-4	2	1	1
P-3	3	3	–
P-2	–	–	–
Service mobile	2	1	1
Administrateur recruté sur le plan national	2	2	–
Agent des services généraux recruté sur le plan national	3	2	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Groupe de la déontologie			Autre			Total		
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart
Personnel civil	1 553,6	1 353,0	200,6	–	–	–	1 553,6	1 353,0	200,6
Voyages	–	–	–	35,0	–	35,0	35,0	–	35,0
<b>Total</b>	<b>1 553,6</b>	<b>1 353,0</b>	<b>200,6</b>	<b>35,0</b>	<b>–</b>	<b>35,0</b>	<b>1 588,6</b>	<b>1 353,0</b>	<b>235,6</b>

26. La création d'un groupe de la déontologie au sein de la MONUC nécessitera 14 postes, répartis comme suit :

- Chef (D-1);
- Chef adjoint (P-5);
- Spécialiste de la déontologie (P-4);
- Attaché de liaison (P-4);
- Fonctionnaire chargé des opérations/rapports (P-3);

- Administrateur de programme (2 P-3);
- Spécialiste de la déontologie (2 administrateurs recrutés sur le plan national);
- Assistant chargé de l'entrée des données (Service mobile);
- Assistant administratif (Service mobile);
- Traducteurs (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national);
- Assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

27. La Mission proposera dans son prochain budget pour 2005/06 un total de 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour faire face à ses besoins préliminaires concernant la réaction en cas de faute.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	1 553,6	1 353,0	200,6

28. Le montant de 1 553 600 dollars prévu à ce titre est destiné à couvrir les traitements, dépenses communes de personnel et contributions du personnel, ainsi que l'indemnité de subsistance (missions), le cas échéant, pour les 14 postes en question. Ce montant a été établi sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 %, et d'un coût salarial moyen et d'un pourcentage de dépenses communes de personnel spécifiques à la Mission. Sur ce total, la Mission, à l'issue de nouvelles consultations, inclura un crédit de 1 353 000 dollars, pour 11 nouveaux postes, dans son prochain budget pour 2005/06 et s'emploiera à couvrir le coût des trois postes restants dans les limites dudit budget. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Voyages</b>	35,0	-	35,0

29. Un crédit de 35 000 dollars est demandé pour permettre au personnel du Service des communications et des technologies de l'information de se rendre auprès des missions afin d'installer et de mettre en route le système de collecte et de gestion des données. La Mission s'efforcera de couvrir cette dépense dans les limites de son projet de budget pour 2005/06. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

## 2. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

### Ressources humaines

<i>Classe</i>	<i>Groupe de la déontologie</i>		<i>Écart</i>
	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	
P-5	1	–	1
P-4	2	1	1
P-3	–	–	–
P-2	1	–	1
Service mobile	1	–	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	–	1
Agent des services généraux recruté sur le plan national	1	–	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
Personnel civil	806,9	192,1	614,8
<b>Total</b>	<b>806,9</b>	<b>192,1</b>	<b>614,8</b>

30. La création au sein de l'ONUCI d'une capacité spécifique de réaction en cas de faute commise par le personnel nécessitera un total de sept postes répartis comme suit :

- Chef (P-5);
- Spécialiste de la déontologie (P-4);
- Attaché de liaison (P-4);
- Fonctionnaire chargé des rapports (P-2);
- Spécialiste de la déontologie (administrateur recruté sur le plan national);
- Assistant administratif (Service mobile);
- Assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

31. Sur l'ensemble de ces postes, la Mission dispose actuellement d'un poste P-4 approuvé au Bureau du Conseiller juridique dans le cadre de l'exercice 2004/05. Il est proposé de maintenir ce poste au cours de l'exercice 2005/06.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	806,9	192,1	614,8

32. Le montant de 806 900 dollars prévu à ce titre doit permettre de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel, les contributions du personnel et l'indemnité de subsistance (missions), le cas échéant, pour les sept postes en question. Ce montant a été établi compte tenu d'un taux de vacance de postes de 15 % et d'un coût salarial moyen et un pourcentage de dépenses communes de personnel spécifiques à la Mission. Sur ce total, la Mission a inclus 192 100 dollars dans son projet de budget pour 2005/06. La Mission s'efforcera de couvrir le solde de 614 800 dollars correspondant aux six postes supplémentaires dans les limites dudit budget. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

### 3. Opération des Nations Unies au Burundi

#### Ressources humaines

<i>Classe</i>	<i>Groupe de la déontologie</i>		<i>Écart</i>
	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	
P-5	1	1	–
P-4	2	–	2
P-3	–	–	–
P-2	1	–	1
Service mobile	1	–	1
Administrateur recruté sur le plan national	1	–	1
Agent des services généraux recruté sur le plan national	1	–	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
Personnel civil	850,7	219,0	631,7
<b>Total</b>	<b>850,7</b>	<b>219,0</b>	<b>631,7</b>

33. La mise en place au sein de l'ONUB d'une capacité de réaction en cas de faute commise par le personnel nécessitera au total sept postes, répartis comme suit :

- Chef (P-5);
- Spécialiste de la déontologie (P-4);
- Attaché de liaison (P-4);
- Fonctionnaire chargé des rapports (P-2);
- Spécialiste de la déontologie (administrateur recruté sur le plan national);
- Assistant administratif (Service mobile);
- Assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Sur ces sept postes, la Mission a inscrit un poste P-5 dans son projet de budget pour 2005/06.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	850,7	219,0	631,7

34. Le montant de 850 700 dollars prévu à ce titre doit permettre de couvrir les traitements, dépenses communes de personnel, contributions du personnel et indemnités de subsistance (missions), le cas échéant, pour les sept postes en question. Ce montant a été établi compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % et d'un coût salarial moyen et un pourcentage de dépenses communes de personnel spécifiques à la Mission. Sur ce total, la Mission a inscrit 219 000 dollars dans son projet de budget pour 2005/06. La Mission s'efforcera de couvrir le solde de 631 700 dollars correspondant aux six postes supplémentaires dans les limites dudit budget. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

## 4. Mission des Nations Unies au Libéria

### Ressources humaines

<i>Classe</i>	<i>Groupe de la déontologie</i>		<i>Écart</i>
	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	
D-1	1	–	1
P-5	–	1	(1)
P-4	2	–	2
P-3	–	–	–
P-2	1	–	1
Service mobile	1	–	1
Administrateur recruté sur le plan national	1	–	1

<i>Classe</i>	<i>Groupe de la déontologie</i>		<i>Écart</i>
	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	
Agent des services généraux recruté sur le plan national	1	–	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
Personnel civil	916,1	181,6	734,5
<b>Total</b>	<b>916,1</b>	<b>181,6</b>	<b>734,5</b>

35. La mise en place au sein de la MINUL d'une capacité spécifique de réaction en cas de faute commise par le personnel nécessitera un total de sept postes, répartis comme suit :

- Chef (D-1);
- Spécialiste de la déontologie (P-4);
- Attaché de liaison (P-4);
- Fonctionnaire chargé des rapports (P-2);
- Spécialiste de la déontologie (administrateur recruté sur le plan national);
- Assistant administratif (Service mobile);
- Assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

36. La Mission a inscrit un poste de spécialiste de la déontologie (P-5), au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, dans son projet de budget pour 2005/06.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	916,1	181,6	734,5

37. Le montant de 916 100 dollars prévu à ce titre doit permettre de couvrir les traitements, dépenses communes de personnel, contributions du personnel et indemnités de subsistance (missions), le cas échéant, pour les sept postes en question. Ce montant a été établi compte tenu d'un taux de vacance de postes de 10 % et d'un coût salarial moyen et un pourcentage de dépenses communes de

personnel spécifiques à la Mission. Sur ce total, la Mission a déjà inscrit 181 600 dollars dans son projet de budget pour 2005/06. La Mission s'efforcera de couvrir le solde de 734 500 dollars correspondant aux six postes supplémentaires dans les limites dudit budget. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

## 5. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

### Ressources humaines

Classe	Groupe de la déontologie		Écart
	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	
P-5	1	–	1
P-4	2	1	1
P-3	–	–	–
P-2	1	–	1
Service mobile	1	–	1
Administrateur recruté sur le plan national	1	–	1
Agent des services généraux recruté sur le plan national	1	–	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Effectifs nécessaires	Effectifs proposés dans le budget	Écart
Personnel civil	883,9	175,9	708,0
<b>Total</b>	<b>883,9</b>	<b>175,9</b>	<b>708,0</b>

38. La mise en place au sein de la MINUSTAH d'une capacité spécifique de réaction en cas de faute commise par le personnel nécessitera au total sept postes, répartis comme suit :

- Chef (P-5);
- Spécialiste de la déontologie (P-4);
- Attaché de liaison (P-4);
- Fonctionnaire chargé des rapports (P-2);
- Spécialiste de la déontologie (administrateur recruté sur le plan national);
- Assistant administratif (Service mobile);

- Assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

39. La MINUSTAH a inscrit dans son projet de budget pour 2005/06 un poste P-4 dont le titulaire aidera la Mission à réagir en cas de faute commise par des membres de son personnel.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	883,9	175,9	708,0

40. Un crédit de 883 900 dollars est nécessaire pour couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel, les contributions du personnel et les indemnités de subsistance (missions), le cas échéant, pour les sept postes en question. Ce montant a été établi compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % et d'un coût salarial moyen et un pourcentage de dépenses communes du personnel spécifiques à la Mission. Sur ce total, la Mission a inclus 175 900 dollars dans son projet de budget pour 2005/06. La Mission s'efforcera de couvrir le solde de 708 000 dollars correspondant aux six postes supplémentaires dans les limites dudit budget. Il sera rendu compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour ladite période.

## 6. Mission des Nations Unies en Sierra Leone

### Ressources humaines

<i>Classe</i>	<i>Groupes de la déontologie</i>		<i>Écart</i>
	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	
P-5	1	–	1
P-4	–	–	–
P-3	1	–	1
Agent des services généraux recrutés sur le plan national	1	–	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
Personnel civil	379,6	–	379,6
<b>Total</b>	<b>379,6</b>	<b>–</b>	<b>379,6</b>

41. La mise en place d'une structure exclusivement chargée des questions de déontologie au sein de la MINUSIL exigera la création des trois postes suivants :

- Un spécialiste en déontologie (P-5);
- Un fonctionnaire chargé des opérations et des rapports (P-3);
- Un assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

42. Les dépenses susmentionnées ne sont pas prévues dans le budget de liquidation de la Mission.

### Analyse des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	379,6	–	379,6

43. Pour financer les trois postes, un montant de 379 600 dollars est demandé au titre des traitements, des dépenses communes de personnel, des contributions du personnel et, le cas échéant, de l'indemnité de subsistance. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, on a estimé les crédits nécessaires en appliquant un taux de vacance de 10 %, la moyenne des coûts salariaux propres à la Mission et un pourcentage donné des dépenses communes de personnel. La demande de crédits relative au poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national tient compte d'un taux de vacance de 5 %. Aucune demande de crédits ne figure dans le budget de liquidation de la Mission pour la période arrivant à terme le 30 juin 2006. Un montant de 379 600 dollars est demandé au titre du budget 2005/06 de la Mission.

## 7. Mission des Nations Unies au Soudan

### Ressources humaines

<i>Classe</i>	<i>Groupes de la déontologie</i>		<i>Écart</i>
	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	
D-1	1	1	–
P-4	3	3	–
P-3	–	–	–
P-2	1	1	–
Service mobile	2	2	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	2	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1	1	–
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
Personnel civil	1 205,2	1 205,2	–
<b>Total</b>	<b>1 205,2</b>	<b>1 205,2</b>	<b>–</b>

44. La mise en place d'une structure exclusivement chargée des questions de déontologie au sein de la MINUSOUD exigera la création des 10 postes suivants :

- Responsable de la structure (D-1);
- Spécialistes en déontologie (2 P-4);
- Attaché de liaison (P-4);
- Fonctionnaire chargé des rapports (P-3);
- Spécialistes en déontologie (2 administrateurs recrutés sur le plan national);
- Assistants administratifs (2 agents du Service mobile);
- Assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

45. La Mission fera figurer les besoins susmentionnés dans le projet de budget de l'exercice 2005/06.

**Analyse des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Effectifs proposés dans le budget</i>	<i>Écart</i>
<b>Personnel civil</b>	1 205,2	1 205,2	–

46. Pour financer les 10 postes, un montant de 1 205 200 dollars est demandé au titre des traitements, des dépenses communes de personnel, des contributions du personnel et, le cas échéant, de l'indemnité de subsistance. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, on a estimé les crédits nécessaires à partir du coût moyen standard des traitements et d'un pourcentage donné des dépenses communes de personnel.

47. La Mission inscrira le montant de 1 205 200 dollars dans son projet de budget pour 2005/06.

#### **IV. Montant estimatif des dépenses pour le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de la gestion et les missions de maintien de la paix (période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007)**

##### **A. Siège**

###### **Ressources humaines**

48. Les ressources nécessaires au Siège pour traiter des questions de déontologie, appuyer la politique du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le VIH/sida et soutenir les fonctions relatives à l'élaboration de politiques des ressources humaines au Bureau de la gestion des ressources humaines exigent la reconduction des neuf postes proposés dans le budget de 2005/06, la reconduction du poste de juriste (P-3) au sein du Groupe de l'appui aux politiques de la Division de la valorisation des ressources humaines, mentionné au paragraphe 16 du présent rapport, et la création d'un poste de juriste (P-4) au sein du Groupe du droit administratif de la Division.

###### **Ressources financières**

49. Les ressources financières nécessaires pour reconduire, en 2006/07, les 10 postes figurant au budget de 2005/06 et pour créer le poste de juriste (P-4) s'élèvent à 1 949 500 dollars. Ce montant couvre les dépenses relatives aux postes et les autres objets de dépense, pour les 11 postes.

##### **B. Missions de maintien de la paix**

###### **Ressources humaines**

50. En tout, 74 postes doivent être créés pour répondre pleinement aux besoins évoqués au paragraphe 5 ci-dessus et mettre en place une structure exclusivement chargée des questions de déontologie au sein des missions suivantes : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, Force intérimaire des Nations Unies au Liban (la structure devant couvrir également la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés) et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, si le Conseil de sécurité décide d'assurer une présence des Nations Unies au Timor-Leste après le 20 mai 2005.

###### **Ressources financières**

51. Les ressources financières nécessaires pour financer les 74 postes au cours de l'exercice 2006/07 s'élèvent à 9 096 300 dollars.

## **V. Incidences sur les budgets-programmes des exercices biennaux 2004-2005 et 2006- 2007**

52. Les incidences de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail (A/59/19/Add.1) pourraient dépasser les bureaux du Siège et les opérations sur le terrain évoqués dans le présent rapport. À cet égard, compte tenu de la complexité des problèmes, tous les départements et bureaux intéressés procéderont conjointement à une analyse détaillée de ces recommandations. Pour l'heure, les besoins supplémentaires qui apparaîtront en 2005 seront analysés dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Pour l'exercice biennal 2006-2007, les besoins supplémentaires éventuels seront examinés dans le cadre des prévisions révisées du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, qui doit être soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Les besoins supplémentaires relatifs à des missions politiques spéciales seront inscrits dans les budgets pertinents, en tant que dépenses à financer par prélèvement sur le montant prévu au titre de ces missions dans le projet de budget-programme pour 2006-2007.

## **VI. Prévisions de dépenses à imputer sur des fonds extrabudgétaires**

53. Au paragraphe 10 de son rapport, le Comité spécial recommande que le Département des opérations de maintien de la paix organise à l'intention des personnels de maintien de la paix, à la fois à l'arrivée sur le lieu de la mission et dans le courant de la période d'affectation, une formation concernant les règles de conduite requises et, en particulier, la liste des interdictions énoncées dans la circulaire du Secrétaire général mentionnée au paragraphe 10 ci-dessus. La mise en application de cette recommandation exige : a) la mise au point d'un module de formation; b) le recours à des compétences spécialisées pour créer des capacités en matière de formation; c) l'organisation d'un atelier de formation. Les ressources nécessaires à la mise en application de cette recommandation s'élèvent à 306 000 dollars; cette dépense est à imputer sur des fonds extrabudgétaires.

54. Outre les besoins du Département des opérations de maintien de la paix, un montant de 50 000 dollars devra être alloué au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour lui permettre d'appliquer la recommandation susmentionnée relative à la formation. Cette dépense sera imputée sur des fonds extrabudgétaires.

55. La mise en application du paragraphe 40 du rapport du Comité spécial exigera l'emploi de cinq juristes pendant une période de trois mois, pour un coût estimé à 170 000 dollars, à imputer sur des fonds extrabudgétaires.

## **VII. Recommandations dont les incidences budgétaires seront soumises à l'Assemblée générale après sa cinquante-neuvième session**

56. Les recommandations dont les incidences budgétaires seront soumises à l'Assemblée générale après sa cinquante-neuvième session sont les suivantes :

a) Une étude approfondie, comprenant notamment une analyse coûts-avantages, des besoins de bien-être et de loisirs de toutes les catégories de personnel de maintien de la paix. Cette étude devrait notamment comprendre : un examen des règles relatives au repos et aux loisirs, y compris, en ce qui concerne le personnel civil, le classement des lieux d'affectation selon qu'ils sont ouverts ou non aux familles; une analyse de l'opportunité de créer des postes d'assistants sociaux et de spécialistes du stress, compte tenu des capacités déjà déployées; l'élaboration de normes minimums en matière de bien-être et d'équipements de loisirs, pour toutes les catégories de personnel; une analyse de l'efficacité du système de prestations sociales; et des propositions qui seraient présentées à l'Assemblée générale à sa soixantième session (A/59/19/Add.1, par. 20);

b) Le classement des lieux d'affectation selon qu'ils sont ouverts ou non aux familles sera examiné dans le cadre de la révision des conditions de service dans les missions sur le terrain (ibid.);

c) L'examen des équipements sociaux et récréatifs avec les pays fournisseurs de contingents, au moment de l'évaluation préalable au déploiement menée par le Service de la constitution des forces, et le suivi par le Département des opérations de maintien de la paix, grâce aux mécanismes de suivi existants, de la mise à disposition de ces équipements dans les missions, une fois les troupes déployées (ibid., par. 23);

d) La création, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un corps d'enquêteurs professionnels compétents et indépendants, chargé de procéder aux enquêtes sur les allégations d'exploitation, d'abus sexuels ou de fautes d'une gravité analogue, lorsqu'il faut faire appel à des techniques d'investigation complexes (ibid., par. 30);

e) La mise en place d'un programme d'information efficace, qui permette d'expliquer la politique de l'Organisation en matière de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, et l'institution de mécanismes opérants qui offrent la possibilité de porter plainte en toute confidentialité (ibid., par. 32);

f) Une stratégie globale d'aide aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels, prévoyant notamment des indemnisations financières (ibid., par. 34).

## **VIII. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre**

### **A. Siège**

57. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le Siège sont les suivantes :

a) Approbation de la demande de crédits de 1 122 900 dollars pour les dépenses relatives aux postes et les autres objets de dépense concernant les huit postes du Groupe de la déontologie et le poste de Conseiller en matière de VIH/sida, pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, comme proposé dans le budget du compte d'appui pour ladite période (A/59/730);

b) Approbation de la demande de crédits de 95 800 dollars relative au recrutement, au sein du Groupe du droit administratif de la Division de la valorisation des ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines), pour une période de six mois, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un juriste P-4, comme proposé dans le budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06;

c) Approbation de la demande de crédits de 95 800 dollars relative à la prolongation, pour une période supplémentaire de six mois, du financement d'un poste de juriste P-4, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), au sein du Groupe du droit administratif de la Division de la valorisation des ressources humaines; cette dépense serait inscrite au budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06;

d) Approbation de la demande de crédits de 110 800 dollars relative au recrutement d'un juriste P-3 supplémentaire (dépenses relatives aux postes et autres objets de dépense) au sein du Groupe de l'appui aux politiques de la Division de la valorisation des ressources humaines; cette dépense serait inscrite au budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06.

## **B. Missions de maintien de la paix**

58. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne les missions de maintien de la paix sont les suivantes :

a) **MONUC** : approbation d'une demande de crédits de 1 353 000 dollars relative à 11 postes qui seront inscrits dans le budget de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 et à la création de 3 postes supplémentaires (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la même période;

b) **ONUCI** : approbation d'une demande de crédits de 192 100 dollars relative au poste P-4 proposé dans le budget de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 et à la création de 6 postes supplémentaires (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la même période;

c) **ONUB** : approbation d'une demande de crédits de 219 000 dollars relative au poste P-5 proposé dans le budget de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 et à la création de 6 postes supplémentaires (2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la même période;

d) **MINUL** : approbation d'une demande de crédits de 181 600 dollars relative au poste P-5 proposé dans le budget de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, au reclassement du poste de spécialiste de la déontologie de la classe P-5 à la classe D-1, comme proposé dans le budget de la Mission pour 2005/06, et à la création de 6 postes supplémentaires (2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la même période;

e) **MINUSTAH** : approbation d'une demande de crédits de 175 900 dollars relative au poste P-4 proposé dans le budget de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 et à la création de 6 postes supplémentaires (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la même période;

f) **MINUSIL** : approbation d'une demande de crédits de 379 600 dollars relative à la création de trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006;

g) **MINUSOUD** : approbation d'une demande de crédits de 1 205 200 dollars relative à la création de 10 postes (1 D-1, 3 P-4, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seront inscrits dans le budget de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006.